

## Plan comptable

Dans quel compte dois-je mettre une dépense, une recette ?

<b>CHARGES OU DEPENSES</b> <b>Compte 6</b>	<b>PRODUITS OU RECETTES</b> <b>Compte 7</b>
<b>607 Achats de produits pour cession (objets à revendre)</b> Achats de calendriers – photos de classe – de matériel de fabrication d'objets destinés à être revendus, etc...	<b>707 Ventes de produits pour cession</b> Ventes de calendriers – photos de classes – objets fabriqués par les élèves dans le cadre de projets, etc...
<b>61681 Assurances versées pour la coopérative</b> (au moment de l'adhésion) MAE – MAIF	
<b>6181 Charges des activités éducatives</b> Paiement des voyages, des spectacles – Achats de consommables, de livres, de revues, de l'abonnement A&E – les dépenses pour la fête d'école, etc...	<b>708 Produits des activités éducatives</b> Sommes reçues pour les voyages, les spectacles, la vente du journal scolaire, d'objets fabriqués par les élèves – les recettes de la fête d'école, etc...
<b>627 Services bancaires ou de gestion</b>	<b>7410 Subventions d'état ou des collectivités locales</b> Mairie – Communauté de communes – Département – Région – Classes d'Eau
<b>6586 Cotisations versées à l'OCCE52</b> Affiliation de la coopérative de l'école	<b>7551 Contributions plateforme participative</b> Sommes provenant de la <b>Trousse à Projets</b>
	<b>75511 Contributions financières d'autres organismes</b> <b>DONS</b> - Association de Parents d'Elèves – JPA – associations diverses – autres ...
	<b>7562 Participations des familles à la coopérative</b> « Coop de rentrée »
<b>67 Charges exceptionnelles</b> Évènement <b>imprévu et très rare</b> dans la vie de la coopérative – Reversement suite à la fermeture de la coop	<b>77 Produits exceptionnels</b> Évènement <b>imprévu et très rare</b> dans la vie de la coopérative – Reversement à la coop suite à la dissolution d'une autre coop
<b>68 Achats de biens durables</b> Appareils photos – appareils audiovisuels – ordinateurs – cartes mémoires, etc... achetés dans le cadre de projets.	

Remarques :

- Le caractère « exceptionnel » de certaines dépenses et recettes NE signifie PAS qu'elles n'ont lieu qu'une fois dans l'année. Elles sont très rares et imprévisibles. Elles ne relèvent pas du fonctionnement de l'école qui doit être pris en charge par la mairie.
- Les DONS sont à ventiler en « contributions financières d'autres organismes »

**Office Central de la Coopération à l'École de la Marne**

Membre de la Fédération nationale de l'OCCE reconnue d'utilité publique

Site de l'INSPÉ – 4 rue du 14 Juillet 52012 CHAUMONT

Tél. : 03 25 32 01 08 - mail : ad52@occe.coop

Site Internet : <https://ad52.occe.coop/>

